



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2023

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



ID : 074-217400316-20230330-D2023\_19-DE

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de mars à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 24 mars 2023.

**Présent(s) :** Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet,

MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, V. Roy, G.

Vilmint, S. Casabianca S. Baud, M. Aragon, C. Arhuero

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** Nicolas Laks donné à Nath. Laks, C. Roy donné à V.

Roy, S. Pérou donné à C. Arhuero

**Absent(s) excusé(s) :** S. Tugler-Rossi, A. Blanc, R. Cusin

**Le secrétariat a été assuré par :** Nathalie LAKS

Nombre de membres

|               |    |
|---------------|----|
| En exercice : | 20 |
| Présents :    | 14 |
| Votants       | 17 |
| Dont pouvoirs | 03 |

N° 2023-19

## FINANCES- Garantie d'emprunt CDC Habitat Social « L'Orée »

Vu les articles L2252-1, L2252-2, L2252-5 & D.1511-30 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le contrat de Prêt N° 137678 en annexe signé entre CDC Habitat Social, ci-après l'Emprunteur et le Caisse des dépôts et consignations ;

Monsieur le Maire rappelle que connaissance est prise du projet d'acquisition en VEFA auprès de la Société Edelis de 16 logements collectifs sociaux et 16 stationnements à Beaumont- Impasse du lavoir au prix de 2 300 € HT/ m² shab, pour une surface d'environ 847 m² shab représentant un montant d'investissement prévisionnel total de 2 022 446 € HT.

Le prix d'acquisition pourra être ajusté sur la base de ce prix au m² en fonction de la SHAB définitive qui pourrait varier dans la limite de 5 %.

Connaissance est prise également du projet d'acquisition en VEFA auprès de la Société Edelis de 4 logements collectifs et 4 stationnements destinés à une opération de PSLA à Beaumont- Impasse du lavoir au prix de 2 500 € HT/m² shab, pour une surface d'environ 243 m² shab représentant un montant d'investissement prévisionnel total 716 739 € HT.

Le prix d'acquisition pourra être ajusté sur la base de ce prix au m² en fonction de la SHAB définitive qui pourrait varier dans la limite de 5 %.

Enfin, connaissance est prise du projet de commercialisation des 4 logements et 4 stationnements PSLA, pour un prix minimum moyen de 3 081 € HT soit pour 243 m² shab un chiffre d'affaire HT total de 749 590 € HT.

CDC Habitat social propose de conventionner sur les engagements respectifs de la Commune de Beaumont et de CDC Habitat Social en vue de la réalisation du programme de construction précité, notamment en termes de garantie d'emprunt par la commune du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à CDC Habitat Social pour la réalisation des logements que l'opérateur a acquis dans le cadre de l'opération « L'Orée ».

N° 2023-19



Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 074-217400316-20230330-D2023\_19-DE

S<sup>2</sup>LOW

Il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de délibérer sur les points suivants :

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de la commune de Beaumont accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 264 378.00 € euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 137678, constitué de 4 lignes de Prêt, annexé à la présente délibération.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

Les garanties d'emprunt seront assurées à hauteur de 50% par la Commune, et à hauteur de 50% par un ou des autres collectivités publiques.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

En contrepartie de sa garantie d'emprunts, la Commune disposera d'un droit de réservation prioritaire sur 3 des 16 logements locatifs construits, soit 1 logement sur 5 dans le cadre de cette opération.

**Article 3 :** Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention reprenant les éléments relatifs à cette garantie d'emprunt entre la commune et CDC Habitat Social.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

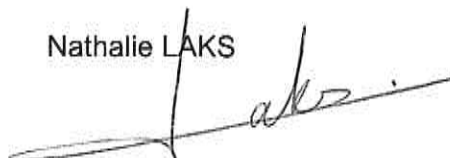
Le maire,



Marc GENOUD

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS



Certifié exécutoire,  
A Beaumont, le  
Le maire,

